

**OBJET DU MARCHE :**

**FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL  
CHAUSSURES DE SECURITE ET E.P.I.**

**MODE DE PASSATION : PROCEDURE ADAPTEE**

**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**

**(C.C.P.)**

**Accord cadre à bons de commande et à lots séparés**

(Suivant Article 27, 12 et 78 du Décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics)

**Maître d'Ouvrage**

**MAIRIE DE MAROMME**

Place Jean Jaurès - 76150 MAROMME  
Tél : 02.32.82.22.00 - Fax : 02.32.82.22.28

## S O M M A I R E

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE	3
ARTICLE 2 – FORME ET DUREE DU MARCHE	3
ARTICLE 3 – PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	3
ARTICLE 4 – MODALITES D’EXECUTION DES MARCHES	4
ARTICLE 5 – LIVRAISON	5
ARTICLE 6 – PENALITES DE RETARD	6
ARTICLE 7 – RESILIATION	6
ARTICLE 8 – DIFFERENDS ET LITIGES	6
ARTICLE 9 – PRIX DES MARCHES	6
ARTICLE 10 – MODALITES DE REGLEMENT	7
ARTICLE 11 – DEFINITION ET DESCRIPTION DES LOTS	8
Généralités , Identification, Echantillons	8
Lot n° 1 – Vêtements haute visibilité	9
Lot n° 2 – Vêtements de travail	11
Lot n° 3 – Vêtements de cuisine – entretien et crèches	13
Lot n° 4 – Vêtements sportifs	16
Lot n° 5 – Chaussures de sécurité	17
Lot n° 6 – Bottes et chaussures alimentaires	18
Lot n°7 - E.P.I.	19
ARTICLE 12 – JUGEMENT DES OFFRES	22
ARTICLE 13 – MODALITES D'OBTENTION ET DE REMISE DU D.C.E.	25
ARTICLE 14 – PRESENTATION DES OFFRES	26
Renseignement complémentaires	27
Langue utilisée	
Unité monétaire	

**ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE**

Le présent marché a pour objet de fournir les vêtements de travail, de cuisine, les chaussures de sécurité et les équipements de protection individuelle (E.P.I.) pour les besoins du personnel de la Ville de Maromme au titre des années 2019, 2020 et 2021.

**ARTICLE 2 – FORME ET DUREE DU MARCHE**

Marché de fournitures et service passé sous la forme d'une procédure adaptée suivant article 27 du Décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

Accord cadre mono attributaire à bons de commande avec mini et maxi et à lots séparés suivants articles 12 et 78 du même Décret.

Les prestations sont scindées en 7 lots distincts énoncés dans le tableau ci-dessous :

LOTS	Minimum annuel H.T.	Maximum annuel H.T.
Lot n°1 : Vêtements haute visibilité	2 500,00 €	4 500,00 €
Lot n°2 : Vêtements de travail	1 600,00 €	2 800,00€
Lot n°3 : Vêtements de cuisine, entretien, crèches	5 500,00 €	8 000,00 €
Lot n°4 : Vêtements sportifs	900,00 €	1 500,00 €
Lot n° 5 : Chaussures de sécurité	1 500,00 €	2 500,00 €
Lot n° 6 : Bottes et chaussures alimentaires	2 000,00 €	3 200,00 €
Lot n° 7 : E.P.I.	1 500,00 €	2 500,00 €

Chaque lot sera attribué à une entreprise unique ou à un groupement solidaire d'entreprises. Le marché est un marché à bons de commande passé pour une durée de 3 ans à compter de la date de notification. il est reconductible 2 fois, par durée de 1 an.

Selon les dispositions de l'article 16 du Décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics, le titulaire du marché ne pourra pas refuser la reconduction.

De même, le Pouvoir Adjudicateur peut décider, par l'envoi d'une lettre recommandée 3 mois avant la date de reconduction, de ne pas proroger le marché.

**Variantes** : Les variantes ne sont pas autorisées

**Négociation** : La collectivité se réserve le droit de négocier

**Sous-traitance** : La collectivité n'autorise pas la sous-traitance

**ARTICLE 3 – PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHE****Pièces particulières :**

- L'Acte d'Engagement (AE) et son bordereau des prix pour chacun des lots.
- Le présent Cahier des Clauses Particulières (CCP), commun à tous les lots.

**Pièces générales :**

- Le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- L'Ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics
- Cahier des Clauses Administratives Générales 2009 applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services (C.C.A.G. – F.C.S.) issu de l'arrêté du 19/01/2009.

---

## **ARTICLE 4 - MODALITES D'EXECUTION DES MARCHES**

### **Principe :**

Le marché doit être notifié avant tout commencement d'exécution. La notification du marché consiste en une remise au titulaire contre récépissé de la photocopie de l'acte d'engagement certifiée conforme et visée. La date de notification est la date du récépissé. Le marché prend effet à cette date.

Le marché s'exécute par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins exprimés par la Ville de MAROMME. L'émission du premier bon de commande marque la date du début du marché et en détermine la durée. L'émission des bons de commande ne peut intervenir que pendant la durée de validité du marché.

Les bons de commandes sont adressés au Titulaire par télécopie (avec accusé de réception), par envoi Internet (avec récépissé d'envoi) ou remis en main propre contre délivrance d'un récépissé.

Les bons de commande sont émis par la direction du Pôle Moyens Généraux ou par le Service Financiers. La personne habilitée à signer les bons de commande est le Maire de la Ville de Maromme ou son adjoint, ayant reçu délégation du conseil municipal.

Les bons de commande comporteront les mentions suivantes :

- le numéro du marché ou le numéro du bon de commande,
- le nom et l'adresse du Titulaire,
- le contenu détaillé des prestations à réaliser ou la référence correspondante au bordereau des prix,
- la détermination des quantités et le détail des prix HT, le taux et le montant de la TVA et le prix TTC,
- le(s) destinataire(s),
- l'indication, le cas échéant, de la mention « commande urgente ».

### **Modifications de détail au dossier de consultation**

La Ville de Maromme se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 (cinq) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans élever aucune réclamation à ce sujet.

### **Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de cent cinquante (150) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **Assurance :**

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire doit justifier qu'il est titulaire d'une assurance responsabilité civile pour l'année en cours garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages liés à l'exécution du marché (livraison...) sans limitation de montant.

**ARTICLE 5 – LIVRAISON****Délais :**

Sauf stipulation différente dans les bons de commande, les délais de livraison sont ceux indiqués dans le tableau ci-après. Ils courent à partir du jour de la réception du bon de commande par le Titulaire (sur présentation d'un justificatif de réception).

<b>Désignation des lots</b>	<b>Délai maximum de livraison</b>
Lot n°1: Vêtements haute visibilité Lot n°2 : Vêtements de travail Lot n°3 : Vêtements de cuisine, entretien, crèches Lot n°4 : Vêtements sportifs Lot n° 5 : Chaussures de sécurité Lot n° 6 : Bottes et chaussures alimentaires	<b>5 semaines</b>
Lot n° 7 : E.P.I.	<b>2 semaines</b>

Le fournisseur pourra proposer à l'acte d'engagement, un délai de livraison inférieur au délai contractuel **qui constituera un critère de jugement des offres.**

⇒ **Pour les commandes urgentes et de réassort : le délai est ramené à 8 jours.** Le bon de commande sera revêtu de la mention "*Commande Urgente*".

**Conditionnement :**

Dans la mesure du possible les commandes se feront en commande groupée. Mais, l'Opérateur économique devra être en mesure de fournir chacun des articles détaillés et référencés dans ce marché à l'unité. Dans ce cas, le prix unitaire sera identique à celui indiqué dans l'acte d'engagement.

La livraison sera aussi comprise dans d'offre de prix. Les conditions de livraisons seront identiques à celles annoncées à l'acte d'engagement.

La Ville de Maromme n'acceptera aucun supplément de prix ou toute autre condition, si elle commande des vêtements en individuel.

**Lieu de livraison :**

Toutes les livraisons s'effectueront sur le site du Centre Technique Municipal de la Ville de Maromme, 4 rue Jacquard, Zone industrielle de la Maine à Maromme.

Les fournitures seront réceptionnées et contrôlées par le Service Réception du Magasin du Centre Technique Municipal.

**Modalités et conditions :**

Ne seront admises que les livraisons complètes (sans reliquat) correspondant aux articles figurant sur le bon de commande.

Toutes les livraisons s'effectueront franco de port, sans exception, quelle que soit la quantité commandée.

Les risques afférents au transport et à la livraison des vêtements, chaussures ou E.P.I. incombent au titulaire du marché sans aucun supplément de prix.

## **Réception – Admission- Vérifications**

A la réception, toute fourniture non conforme, présentée endommagée ou incomplète et ne respectant pas les doléances prévues au présent C.C.P. sera refusée et son remplacement sera mis à la charge complète du fournisseur, tout frais compris.

Les opérations de vérifications se feront conformément au chapitre V du CCAG/FCS 2009.

## **ARTICLE 6 – PENALITES DE RETARD**

Les fournitures dont la livraison n'aura pu avoir lieu dans les délais seront considérées comme n'ayant pas été livrées et des pénalités de retard seront appliquées.

En cas de retard dans la livraison des fournitures par rapport aux délais contractuels ou de retard dans la restitution d'une fourniture défectueuse ou de remplacement, des pénalités de retard seront également appliquées au titulaire suivant l'article 14 du CCAG/FCS 2009.

## **ARTICLE 7 - RESILIATION**

Au cas où le Titulaire ne s'acquitterait pas de tout ou partie de ses engagements, le marché sera résilié aux torts de celui-ci par la Ville de Maromme conformément au chapitre 6 du CCAG/FCS 2009, après une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Le marché sera résilié sans contrepartie pour la part non exécutée.

## **ARTICLE 8 – DIFFERENDS ET LITIGES**

**Le Tribunal Administratif de Rouen est seul compétent pour connaître des litiges qui surviendraient lors de l'exécution du présent marché.**

## **ARTICLE 9 – PRIX DES MARCHES**

### Contenu des prix :

Les prix des articles référencés au marché sont des prix unitaires. Les prix sont appliqués aux quantités réellement livrées. Ils sont réputés comprendre toutes les charges frappant les matériels, leur emballage et leur transport jusqu'au lieu de livraison.

### Détermination des prix :

Ces prix sont fixés à l'acte d'engagement.

En cas de discordances constatées dans une offre, les indications portées dans le Bordereau de Prix Unitaire figurant à l'acte d'engagement prévaudront sur toutes autres indications de l'offre. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées sur le bordereau des prix figurant à l'acte d'engagement seront rectifiées. Pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

Les prix sont réputés fermes et définitifs pour la première année et révisibles les deux années suivantes, à la date anniversaire du présent marché suivant notification.

Le titulaire s'engage à faire connaître ses prix révisés dans les conditions définies au paragraphe "Révision des prix" (page 7/26), par tout moyens permettant de justifier la date d'envoi qui correspond au délai contractuel de 1 mois (au plus tard) avant la date anniversaire de la notification du lot du marché dont il est le titulaire.

Dans le cas où le titulaire ne présenterait pas ses nouveaux tarifs dans les délais demandés ci-dessus, les tarifs de la première période ou de la période précédente seront reconduits d'office durant la période suivante d'exécution.

La ville de Maromme s'engage à faire connaître son accord ou son refus au plus tard 8 jours avant l'entrée en vigueur de ce nouveau tarif.

#### Révision des prix

Les prix peuvent varier entre 3% et 5% d'augmentation pendant toute la durée du marché en fonction du bordereau de prix figurant à l'acte d'engagement sans toutefois pouvoir excéder 2,5% par an après la première année par rapport aux prix révisés de la période précédente.

**Le prix unitaire reste identique quelles que soient la taille, la couleur ou la coupe de chacun des articles figurant dans le bordereau des prix, décrits dans le présent C.C.P. pendant toute la durée du marché.**

La Ville de Maromme se réserve le droit de résilier sans indemnité la partie du marché non exécutée pour chacun des lots à sa date anniversaire du présent marché, lorsque l'augmentation du nouveau tarif est jugée excessive.

### **ARTICLE 10 – MODALITES DE REGLEMENT**

#### Facturation :

Le Titulaire adresse une facture en 2 exemplaires originaux et 1 duplicata par bon de commande émis.

La facture porte, outre les mentions légales du fournisseur, les indications suivantes :

- La désignation de la personne publique contractante ;
- Le numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans l'Acte d'Engagement ;
- La référence du marché ;
- La référence du bon de commande ;
- Le détail des matériels référencés livrés (désignation, quantité, prix unitaire du bordereau des prix) ;
- Le montant total hors TVA de la facture ;
- Le taux de TVA et le montant total T.T.C de la facture ;
- La date de la facture.

Les factures sont libellées au nom et adressées à :

Mr le Maire, Direction des services financiers  
Hôtel de ville, BP 1095 76153 MAROMME CEDEX

#### **ORDONNATEUR :**

Les mandats de paiement seront ordonnés par Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité.

#### **COMPTABLE :**

Les mandats de paiement seront assignés par le Receveur Percepteur de la Ville de MAROMME. En cas de nantissement, tout acte de cession de créance doit être adressé au comptable désigné ci-dessus.

#### Délai de paiement :

Chaque facture émise fait l'objet d'un paiement à titre de paiement définitif.

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## ARTICLE 11 – DEFINITION ET DESCRIPTION DES LOTS

### GENERALITES

**LES QUANTITES DEFINIES DANS LE BORDEREAU DES PRIX SONT ESTIMEES ET SONT DONNEES UNIQUEMENT A TITRE INDICATIF ET NE PEUVENT EN AUCUN CAS ENGAGER LA COLLECTIVITE DANS UNE QUANTITE.**

### FICHES TECHNIQUES, NUANCIER

**Pour tous les lots, les fiches techniques des articles sont à produire par l'Opérateur Economique. Un nuancier des tissus et couleur sera également joint à l'offre.**

**Il est à noter que chacun des produits présentés devra intégrer le respect de toutes les normes en vigueur (définies dans le descriptif ci-après) au jour de la remise de l'offre.**

### IDENTIFICATION DES VETEMENTS

Des logos thermocollés seront mis sur les vêtements : parka, blousons, vestes, sweat-shirts, polos, tee-shirts, tuniques.

#### ➤ **Thermocollage**

- Plusieurs bons à tirer seront à fournir pour les logos thermocollés qui sont compris dans le prix des vêtements. **En aucun, ils ne feront l'objet d'une majoration du prix.**

Afin de réaliser les maquettes, vous pouvez télécharger les logos en couleur sur le site de Ville de Maromme.

Les lots n°1,2, 3 et 4 comporteront des logos thermocollés définis comme suit :

- ❖ **Lots n° 1 et 2** : couleur à déterminer en fonction du vêtement
  - 5 cm en largeur et 2,5 cm en hauteur seront collés côté cœur
  - 25 cm de large sur 13 cm de haut seront collés au dos
- ❖ **Lot n° 3** : couleur à déterminer en fonction du vêtement
  - 5 cm en largeur et 2,5 cm en hauteur seront collés côté cœur
- ❖ **Lot n° 4** : couleur orange
  - 5 cm en largeur et 2,5 cm en hauteur seront collés côté cœur
  - 25 cm de large sur 13 cm de haut seront collés au dos

### ECHANTILLONS

Après analyse des candidatures, la Collectivité se réserve le droit de solliciter l'Opérateur économique afin d'obtenir des échantillons des produits du lot pour lequel il aura remis une offre.

Ces échantillons seront, alors, adressés au Centre Technique Municipal de la Ville de Maromme, **dans un délai de sept jours calendaires à compter de la réception de la demande d'échantillons.**

En cas de non transmission des échantillons demandés, le candidat sera éliminé au profit du candidat classé quatrième à l'issue de la première phase d'analyse.

Ces échantillons seront restitués à l'Opérateur économique sauf ceux de l'attributaire du lot qui seront conservés pendant toute la durée du marché et ce sans supplément de prix.

**LOT N° 1 : VETEMENTS HAUTE VISIBILITE**

- **RAPPEL** : *Identification par thermocollage des vêtements du lot n° 1 : se reporter à l'article 11 page 8 du présent C.C.P.*

**PARKA 4 EN 1 HAUTE VISIBILITE classe II :**

**Possibilité de l'utiliser avec ou sans manches, en vêtement de pluie ou en gilet.**

- Enduction microporeuse PU – coutures étanches
- Peut se porter par tous les climats
- Bandes rétro réfléchissantes – microbille grise, haute teneur au lavage
- Coloris Rouge fluo/ Gris
- Doublure gilet détachable avec manches amovibles dans la même matière que la parka, couvre reins, protection optimiser contre le froid
- Capuche enroulée dans le col avec cordon de serrage
- 2 poches basses, 1 poche poitrine à glissière, 1 poche stylo, 1 poche téléphone
- Parka : Fermeture centrale par glissière non métallique sous patte, poignets élastiques avec rétrécissement par bande velcro
- Lavages garantis sans décoloration du rouge ou du gris
- Aucune partie métallique
- Norme de haute visibilité EN 20471 (indice 3 : 2)
- Norme de protection contre les intempéries EN 343 (indice 3 : 3)
- Norme de protection contre le froid EN 14058
- Taille S à XXXL

**PANTALON HAUTE VISIBILITE classe II :**

- 45% polyester – 55 % coton - 300 g/m<sup>2</sup> minimum
- Bandes rétro réfléchissantes - microbille, haute teneur au lavage
- Coloris Rouge fluo/ Gris –Matériau fluo : poly/coton 280 g/m<sup>2</sup> minimum
- 2 poches côtés, 1 poche révolver, 1 poche mètre
- 2 poches genouillère, avec mousse à insérer. Renfort genoux. Aucune partie métallique.
- Ceinture élastiquée et braguette indéchirable
- Lavages garantis sans décoloration du rouge ou du gris
- Aucune partie métallique
- Norme de haute visibilité EN 20471 (classe 2)
- Norme de protection des genoux EN 14404
- Taille S à XXXL

**VESTE HAUTE VISIBILITE classe II :**

- 45 % polyester – 55 % coton - 300 g/m<sup>2</sup> minimum
- Couleur Rouge fluo/gris Matériau fluo : poly/coton 280 g/m<sup>2</sup> mini.
- Bandes rétro réfléchissantes- microbille, haute teneur au lavage
- Fermeture centrale par glissière et pressions
- Lavages garantis sans décoloration du rouge ou du gris
- Norme de haute visibilité EN 20471 (classe 2)
- Taille S à XXXL

**TEE-SHIRT :**

- En maille respirant 100% polyester fluo, filet d'aération sous les bras
- Couvre reins, col marine.
- Manches courtes
- Bandes rétro- réfléchissantes microbilles : 2 bretelles, 1 ceinture.
- Couleur orange
- Norme EN 20 471
- Taille S à XXXL

**Pour tous les pantalons du lot n° 1 : Entre-jambes 80cm et 90 cm**

---

**LOT N°2 : VETEMENTS DE TRAVAIL**

- **RAPPEL** : *Identification par thermocollage des vêtements du lot n° 2 : se reporter à l'article 11 page 8 du présent C.C.P.*

**PARKA** :

- 100 % polyester
- Imperméable
- Doublure matelassée
- Coloris gris, noir ou gris bleu ; 2 bandes grises acier sur les manches
- lavage à une température de 40°
- 2 poches tempêtent à glissière, une poche poitrine à velcro,
- une poche intérieure
- Fermeture centrale à glissière non métallique et cordon de serrage en bas
- Poignet fermé par bande velcro et poignet tricot intérieur
- Capuche amovible avec visière, doublure matelassée avec cordon
- de serrage
- Taille M à XXXL

**BLOUSON** :

- 65% coton 35% polyester, 280 g/m<sup>2</sup> minimum
- Coloris gris principalement et/ou possibilité en blanc
- Vêtement garanti 50 lavages minimum
- Manches raglan fermées par un poignet boutonné ou pressions
- Fermeture centrale à glissière non métallique
- 2 poches poitrine, poche intérieure plaquée,
- 2 poches basses plaquées, poche stylo.
- Taille M à XXXL

**TEE- SHIRT** :

- Bicolore gris/ noir
- 100% coton, 185g/m<sup>2</sup>
- Manches courtes
- Taille S à XXXL

**PANTALONS :**

- 65% coton 35% polyester, 280 g/m<sup>2</sup> minimum
- Coloris gris principalement et/ou possibilité en blanc
- Vêtement garanti 50 lavages minimum
- Taille élastique sur les côtés
- Ceinture à passants et bouton
- Braguette à fermeture cachée
- 2 poches italiennes profondes, 1 poche arrière à bouton,
- 1 poche mètre, 1 poche à rabat fermée par pression sur chaque jambe
- 2 poches genouillère avec mousse à insérer
- Norme protection des genoux EN 14404
- Taille M à XXXL

**BLOUSON 2 EN 1**

- Composition : extérieur 100 % polyester pongé enduction PVC imperméable, coutures étanchées. Intérieur 100 % polyester taffetas matelassé.
- Coloris gris, noir ou gris, bleu
- Imperméable, d'éperlan
- Doublure matelassée
- Multi poches
- Capuche simple avec cordons élastiques et bloque cordons
- Fermeture simple à glissière jusqu'en haut du col et rabat avec bande agrippant
- Manches amovibles doublées matelassées terminées par élastiques de serrage réglables par bande agrippant
- Serrage du bas élastique
- Taille S à XXXL

**Pour tous les pantalons du lot n° 2 : Entre-jambes 80 cm et 90 cm**

**LOT N°3 : VETEMENTS DE CUISINE – ENTRETIEN et CRECHES**

- **RAPPEL** : *Identification par thermocollage des vêtements du lot n° 3:  
Se reporter à l'article 11 page 8 du présent C.C.P.*

***Les coloris et notamment le noir doivent être résistants au lavage  
couleur stabilisée de type grand teint***

**VESTE DE CUISINE HOMME**

- Tissu sergé 65 % polyester 35 % Coton 215g/m2
- Coloris noir
- Col officié
- Fermeture asymétrique par boutons –pression en acier inoxydable dissimulés dont 2 visibles
- Œillets d'aération
- Manches longues avec découpes bas de manches
- Poche stylo manche
- Garanti lavage industriel ISO 15797
- Taille XS à XXXL (38 au 58)

**PANTALON DE CUISINE HOMME**

- Tissu sergé 65 % polyester 35 % Coton
- Coloris noir
- Pantalon avec deux coutures sur élastique et cordon de serrage
- 2 poches latérales
- Garanti lavage industriel ISO 15797
- Taille M à XXXL

**TABLIER DE CUISINE**

- Tissu 65 % polyester 35 % Coton
- Tablier Noir avec liseré blanc
- Sans bavette
- Garanti lavage industriel ISO 15797
- Largeur 100 cm longueur 90 cm

**TEE SHIRT**

- Tissu 100 % coton
- 190g / m<sup>2</sup> - coton Jersey, lavage à 60°, Garanti 50 lavages minimum.
- Coloris noir
- Col rond et/ou col "V", Manches courtes
- Taille S à XXXL

**GILET DE FROID :**

- Tissus extérieur 65% Polyester 35% coton matelassé
- Doublure polyamide remplissage ouate 100% polyester
- Col officié arrondi matelassé
- Sans manche
- Fermeture à glissière
- Avec poches
- Taille S à XXXL
- Couleur blanc

**VESTE POLAIRE :**

- 100% Polyester 400g/m2
- Traitement anti boulochage
- Poches zippées
- Poignés élastiqués
- Cordon de serrage
- Coloris blanc ou noir

**VESTE DE CUISINE FEMME :**

- Tissu sergé 65 % polyester 35 % Coton 215g/m2
- Coloris noir
- Fermeture asymétrique par boutons –pression en acier inoxydable dissimulés dont 2 visibles
- Design féminin avec coutures de séparation structurantes
- Manches longues avec revers bas de manche.
- Poche stylo manche
- Col officié
- Garanti lavage industriel ISO 15797
- Taille XS à XXXL

**PANTALON DE CUISINE FEMME :**

- Tissu sergé 65 % polyester 35 % Coton
- Coloris noir
- Pantalon avec deux coutures sur élastique et cordon de serrage
- 2 poches latérales
- Garanti lavage industriel ISO 15797
- Taille M à XXXL

**PANTALON DE CUISINE mixte :**

- Pantalon mixte ceinture élastique coté + bouton clou
- Braguette fermée par boutons pressions
- 2 Poches italiennes
- Poches plaqués dos
- Passants devant et dos
- Coloris noir
- Garanti lavage industriel ISO 15797
- Taille M à XXXL

**ECOLES :****TUNIQUE FEMME Modèle 1**

- Coloris blanc avec liseré et boutons gris.
- Tissus polyester et coton, longueur dos 80cm.
- Manches courtes ou transformables
- Garantie lavage industriel ISO 15797
- Taille S à XXXL

**TUNIQUE FEMME Modèle 2**

- Coloris noir avec liseré et boutons de couleur.
- Tissus polyester et coton, longueur dos 80 cm.
- Manches courtes
- Garantie lavage industriel ISO 15797
- Taille S à XXXL

**TUNIQUE FEMME Modèle 3**

- Coloris (à définir (fuchsia, bleu, vert ...) avec liseré et boutons de couleur.
- Tissus polyester et coton, longueur dos 80 cm.
- Manches courtes
- Longueur de dos : 80 cm
- Garantie lavage industriel ISO 15797
- Taille S à XXXL

**PANTALON FEMME**

- Tissu Sergé polyester et coton
- Coloris blanc et/ou couleur au choix
- Ceinture pantalon élastiqués
- Garantie lavage industriel ISO 15797
- Taille S à XXXL

**Pour tous les pantalons du lot n° 3 : Entre-jambes 80 cm à 85 cm**

**LOT N° 4 – VETEMENTS SPORTIFS**

- **RAPPEL** : *Identification par thermocollage des vêtements du lot n° 4 :*  
*Se reporter à l'article 11 page 8 du présent C.C.P.*

**VESTE SWEAT SHIRT :**

- Veste zippée devant sur col montant
- Poches côté
- Tissus polyester et coton
- Coloris : Noir
- Garanti 50 lavages minimum
- Taille S à XXXL

**POLO :**

- Polo en maille piquée 180g/m2 minimum
- Manches courtes
- 100 % coton épais
- Patte avec 2 boutons
- Côtes unies au col et au bord des manches
- Base droite avec fente sur les côtés, intérieur chevron
- Coloris noir
- Garanti 50 lavages minimum
- Taille M à XXL

**PANTALONS HOMME :**

- Style cargo
- Jeans multi poches 60% coton 40% polyester 280g/m2
- Ceinture fermée par bouton clou, braguette fermeture à glissière
- 2 Poches devant western, 2 poches cuisses à soufflet fermeture pressions
- 2 Poches dos, 1 poche mètre,
- Poche passepoilée à rabat à l'arrière
- Longueur entre jambes 80 cm et 90 cm
- Taille S à XXXL

**Pour tous les pantalons du lot n° 4 : Entre-jambes 80 cm à 90 cm**

## **LOT N° 5 : CHAUSSURES DE SECURITE**

### **CHAUSSURES BATIMENT :**

- 2 modèles : chaussures hautes et chaussures basses
- Norme EN ISO 20345 : 2011 S3 HRO SRC
- Confortables, respirantes et anti transpirantes
- Tige en cuir souple hydrofuge finition pull up
- Semelle en caoutchouc /PU avec insert en EVA pour une meilleure absorption des chocs
- Embout de protection et insert anti perforation non métallique

### **CHAUSSURES ESPACES VERTS :**

- Chaussures hautes
- Normes EN ISO 20345 S3 SRC
- Chaussures hautes : cuir pleine fleur pull-up hydrofuge
- Semelle PU/ caoutchouc nitrile vibrant antistatique
- Embout de protection et insert anti perforation en composite haute ténacité < 0 > pénétration
- Fermeture lacet
- Membrane respirant

### **CHAUSSURES VOIRIES :**

- 2 modèles : chaussures hautes et chaussures basses
- Norme ISO 20345 : 2011 S3 CI SRC
- cuir pleine fleur pull-up hydrofuge, épaisseur 2mm
- languette avec soufflet
- Embout HDFC (high durabilité fiber composit)
- Non conducteur de froid ou de chaud
- Doublure textile tridimensionnel
- Semelle PU/PU

### **BOTTES :**

- Norme EN ISO20345 : 2011 S5 SRC
- Botte de sécurité avec tige PVC de 33cm, doublure intérieure coton jersey
- Semelle PVC /Nitrile
- Résistance aux huiles et graisses minérales, animales et végétales ainsi qu'aux produits désinfectants et chimiques.

**Pour tous les articles du lot n° 5 : Pointures 38 à 48**

**LOT N° 6 : BOTTES ET CHAUSSURES ALIMENTAIRES****SABOTS :**

- Normes ISO 20345 2011 SB E A FOSRC
- Hydrofuge, respirant, et anti transpirante
- Semelle confort souple PU/PU
- Tige hydrofuge
- Couleur blanc, noir

**SABOTS "CROCS" ou similaire :**

- Normes EN ISO 20347
- Semelles très antidérapantes avec absorbeur de choc au talon
- PVC souple ultraléger avec bride arrière ajustable
- Confortable
- Couleur blanc ou/et couleur au choix

**SABOTS "CROCS" ou similaire :**

- Normes EN ISO 20345
- Semelles très antidérapantes avec absorbeur de choc au talon
- PVC souple ultraléger avec bride arrière ajustable
- Confortable, coquille composite
- Couleur blanc ou /et couleur au choix

**CHAUSSURES MOCASSINS DE SECURITE :**

- Norme EN ISO 20345
- Tige microfibre hydrofuge S2
- Embout composite
- Haute respirabilité, antimycosique
- Semelle PU confort anti abrasion, résistance à l'huile
- Antidérapante et anti fatigue
- Coloris blanc, noir

**CHAUSSURES DE SECURITE A LACETS :**

- Norme EN ISO 20345 S2 SRC
- Identique mocassins

**BOTTES AGROALIMENTAIRES :**

- Normes EN ISO 20345 S4 CI SRC
- Semelles antidérapantes
- Légère, flexible, souple
- Absorption des chocs
- Antibactérien
- Résistance aux huiles, aux graisses et aux produits chimiques

**Pour tous les articles du lot n° 6 : Pointures 36 à 48**

## **LOT 7 - E.P.I.**

### **CASQUE DE CHANTIER :**

- Norme EN 397 440 VAC
- Calotte en ABS ou polyéthylène, résistance aux chocs et résistance thermique
- Protection latérale contre l'écrasement
- Gouttière intégrée pour le travail en extérieur
- Jugulaire
- Harnais réglable à l'aide d'une molette

### **CASQUE FORESTIER :**

- Norme EN 397, EN 1731, EN 352-3
- Coloris orange
- Calotte en ABS tout confort avec sangles textiles
- Harnais réglable à l'aide d'une molette
- Coquille anti-bruit avec étanchéité acoustique, confort SNR 28 db
- Protège nuque en PVC orange fluo
- Ecran grillagé et porte écran de 20cm

### **CASQUETTE ANTI-CHOC :**

- Norme EN 812 A1
- Version monocolore
- Tissus léger en microfibre pour réduire l'humidité

### **LUNETTES MASQUE :**

- Norme EN 166, EN 170
- Système de ventilation indirecte pour répartir au mieux le flux d'air
- Bandeau élastique réglable, large et confortable
- Confortable

### **LUNETTES A BRANCHES :**

- Norme EN 166, EN 167, EN 168, EN 170
- Micro écran au design classique avec coques latérales et protections sous orbitales intégrées
- Branches ajustables en longueur

### **CASQUE ANTIBRUIT :**

- Norme EN 352-1, EN 352-3
- Valeur SNR 30dB
- Bandeau interne ventilé
- Confortable au -dessus de la tête

**BOUCHONS D'OREILLES :**

- Norme EN352-2 SNR 36dB
- Mousse polyuréthane à expansion lente
- Protection et confort optimal

**MASQUES A POUSSIERE :**

- Norme FFP1

**MASQUES A POUSSIERE :**

- Norme FFP3

**GANTS MONTEUR :**

- Pictogramme 2142
- Cuir toute fleur de bovin de qualité supérieure
- Poignets bords côtes élastique
- Boutonnière

**GANTS DE MANUTENTION FINE :**

- Pictogramme 4121
- Gant 100% polyester sans coutures
- Enduction polyuréthane sur paume et bout des doigts antidérapante
- Poignets élastiques
- Norme EN 388

**GANTS DE MANUTENTION LOURDE - Modèle 1**

- Pictogramme 4132
- Gant tricoté sans couture
- Enduit grip et proof nitrile
- Enduction paume sablée, dos aéré
- Norme EN 388

**GANTS DE MANUTENTION LOURDE – Modèle 2**

- Pictogramme 4121
- 100 % coton molletonné
- Poignets tricotés
- Enduction lourde en nitrile
- Norme EN 388

**GANTS DE MANUTENTION MOYENNE**

- Pictogramme 4121
- Tricot microfibre enduit mousse de nitrile sur paume et doigts
- Manchette allongée
- Confort durable et adhérence optimale
- Transport, logistique, construction
- Norme EN 388

**GANTS ANTI-COUPURE :**

- Pictogramme 4543
- Gant tricoté en spectra / polyamide et fibre composite
- Enduction polyuréthane sur la paume et le bout des doigts
- Manchette de sécurité et poignée de 10cm minimum
- Grand confort et dextérité du gant
- Norme EN 388 2016 C

**GANTS ANTI-FROID :**

- Pictogramme 2242
- Double couche
- Support extérieur tricoté polyamide
- Enduction souple avec propriété déperlant
- Revêtement permettant de conserver souplesse et dextérité jusqu'à une température de -50°
- Norme EN 388 - EN 511

**GANTS AIGUILLE:**

- Pictogramme 4543
- Gant coupé et cousu en tissu tricoté enduit sur la paume (polyuréthane/ polyamide)
- Polyester élasthane sur le dos
- Norme EN 388, EN 420

**GANTS PVC :**

- Coloris Bordeaux
- Pictogramme 4121-AKL
- PVC enduit étanche aux liquides
- Traitement anti -bactérien
- Longueur 40
- Norme EN 374-3

**Pour tous les gants du Lot n° 7 : Tailles 6 à 11**

## ARTICLE 12 - JUGEMENT DES OFFRES

### **Principe de l'analyse :**

Le jugement des offres se fera en deux phases suivant la méthode énoncée ci-dessous :

#### Première phase :

- Sélection de trois candidats maximum pour chacun des lots. Les trois candidats ayant obtenus les meilleurs résultats à l'analyse de la première phase seront retenus pour la 2<sup>ème</sup> phase.

#### Deuxième phase :

- Les trois candidats sélectionnés devront remettre des échantillons dont la liste leur sera communiquée (suivant l'article 11 paragraphe "Echantillons" du présent CCP)  
Ces échantillons seront analysés.

La commission classera les offres en fonction des résultats obtenus (et retiendra l'offre présentant le meilleur résultat).

**Le critère de choix retenu sera l'offre «économiquement la plus avantageuse ».**

### **Elimination des candidats :**

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, les conditions d'élimination seront examinées conformément à l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Seront éliminés :

- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces contractuelles et obligatoires mentionnées au présent CCP,
- les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé (toutes les lignes du bordereau des prix doivent être renseignées).
- les candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes.

Les critères de chacune des phases sont énoncés ci-après.

---

**12.A - 1<sup>ère</sup> PHASE DE L'ANALYSE : SELECTION DE TROIS CANDIDATS**

Sélection de trois candidats par lot sur les critères suivants :

- ❖ **LOT N° 1 : VETEMENTS HAUTE VISIBILITE**
  - ✓ Prix : 50 %
  - ✓ Valeur technique : 40 %
    - Analyse de la Haute visibilité
    - Analyse de fiches techniques en relation avec le cahier des charges
  - ✓ Délais de livraison et de réassort : 10 %
  
- ❖ **LOTS N° 2, 3 et 4 : VETEMENTS DE TRAVAIL, DE CUISINE ET SPORTIFS**
  - ✓ Prix : 50 %
  - ✓ Valeur technique : 40 %
    - Analyse de fiches techniques en relation avec le cahier des charges
  - ✓ Délais de livraison et de réassort : 10 %
  
- ❖ **LOTS N° 5 et 6 : CHAUSSURES DE SECURITES, BOTTES ET CHAUSSURES ALIMENTAIRES**
  - ✓ Prix : 50 %
  - ✓ Valeur technique : 40 %
    - Analyse technique en relation avec la réglementation
    - Analyse de fiches techniques en relation avec le cahier des charges
  - ✓ Délais de livraison et de réassort : 10 %
  
- ❖ **LOT N° 7 : E.P.I.**
  - ✓ Prix : 50 %
  - ✓ Valeur technique : 40 %
    - Analyse technique en relation avec la réglementation
    - Analyse de fiches techniques en relation avec le cahier des charges
  - ✓ Délais de livraison et de réassort : 10 %

**12.B – 2<sup>ème</sup> PHASE DE L'ANALYSE**

(concerne uniquement les trois candidats sélectionnés par lot à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase)

**❖ LOT N° 1 : VETEMENTS HAUTE VISIBILITE**

Analyse des échantillons :

- ✓ Conformité de la qualité des tissus par rapport aux critères de la première phase d'analyse : 50 %
- ✓ Présentation générale du vêtement (confort, chaleur, esthétique) : 20 %
- ✓ Analyse de l'imperméabilité : 20 %
- ✓ Respect des couleurs souhaitées (visibilité) : 10 %

**❖ LOTS N° 2, 3 et 4 : VETEMENTS DE TRAVAIL, DE CUISINE ET SPORTIFS**

Analyse des échantillons :

- ✓ Conformité de la qualité des tissus par rapport aux critères de la première phase d'analyse : 50 %
- ✓ Présentation générale du vêtement (coupe, confort, chaleur, esthétique) : 30 %
- ✓ Caractère innovant et fonctionnel : 20 %

**❖ LOTS N° 5 et 6 : CHAUSSURES DE SECURITES, BOTTES ET CHAUSSURES ALIMENTAIRES**

Analyse des échantillons :

- ✓ confort, souplesse : 30 %
- ✓ protection (coquille, semelle ...) : 30 %
- ✓ semelle intérieure (anti transpirant), semelle extérieure : 20 %
- ✓ imperméabilité, étanchéité : 20 %

**❖ LOT N° 7 : E.P.I.**

Analyse des échantillons :

- ✓ caractère innovant, respect du pictogramme, performances en matière de protection individuelle : 50 %
- ✓ dextérité, maniabilité, facilité d'utilisation, confort : 50 %

## ARTICLE 13 - MODALITES D'OBTENTION ET DE REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à tout candidat qui en fera la demande soit :

- Par courrier à l'adresse ci-dessous,
- Par fax au 02 32 82 22 28
- Par e-mail à l'adresse suivante : [pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr](mailto:pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr)  
ou sur le site de l'ADM 76 : <https://marchespublics.adm76.com>

➤ Les dossiers de consultation des entreprises peuvent être retirés sur place à l'adresse suivante du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 au bureau du courrier :

**Mairie de Maromme - place Jean JAURES, 76150 MAROMME**

➤ Le dossier de consultation est également consultable et téléchargeable à l'adresse suivante : [www.ville-maromme.fr](http://www.ville-maromme.fr) (onglet Mairie - rubrique Marchés publics)  
sur le site : <https://marchespublics.adm76.com>

Afin de pouvoir télécharger et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

.Rtf, .Doc, .Xls, .Pdf

### **Présentation des offres sur support papier :**

Les offres seront adressées **impérativement sous pli clos** contenant l'offre et les documents demandés.

Les offres devront être transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception à l'adresse ci-dessous et de garantir la confidentialité. Elles pourront être remises contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

**MAIRIE DE MAROMME  
BP 1095  
76153 MAROMME CEDEX**

**aux heures d'ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.**

Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure suivante :

**le 21 septembre 2018 à 16 h 00**

Les dossiers qui seraient remis ou dont la réception serait effectuée après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

L'enveloppe comportera la mention suivante :

Offre pour : *Fourniture de vêtements de travail, chaussures de sécurité et E.P.I.*  
*LOT N° ....*

### **Dématérialisation :**

Le D.C.E. peut être téléchargé sur : <https://marchespublics.adm76.com>

L'offre dématérialisée peut être remise sur cette même adresse dans les délais énoncés dans ce CCP. au plus tard le **21 septembre 2018 à 16 h**

(Il est précisé que le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.)

**Copie de sauvegarde** (Arrêté du 14/12/2009) :

Afin de pallier à tout dysfonctionnement ou anomalie de transmission informatique, l'Opérateur économique est tenu, parallèlement à l'envoi électronique, de faire parvenir à la Mairie de Maromme, dans le même délai imparti, une copie de sauvegarde soit sur un support électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB...), soit sur un support papier. Cette copie doit être transmise sous pli fermé par voie postale ou par dépôt, portant la mention «*copie de sauvegarde* », avec le nom de l'Opérateur économique candidat et l'identification de la procédure afin que le Pouvoir adjudicateur puisse identifier la copie.

**Aucune réclamation ne pourra être faite par l'opérateur économique si celui-ci ne respecte pas la procédure définie ci dessus. Dans le cas où la procédure de dématérialisation ne serait pas accompagnée d'une "copie de sauvegarde", l'Opérateur économique sera seul responsable des éventuels dysfonctionnements, quels qu'ils soient. Aucune réclamation ne pourra alors être formulée.**

**ARTICLE 14 - PRESENTATION DES OFFRES**

Les candidats devront fournir un dossier complet contenant les documents ci-après énumérés.

**NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2, téléchargeables gratuitement.**

**Pièces contractuelles :**

- L'Acte d'Engagement complété, paraphé et signé.
- Le présent C.C.P., paraphé, signé.

**Pièces obligatoires :**

- DUME ou
  - Les déclarations et attestations sur l'honneur.
  - Attestations URSSAF
  - Attestations fiscales et sociales
- Extrait K bis
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- Un mémoire technique complet et détaillé (fiches techniques de chacun des articles rédigées en français, mode et procédure d'exécution de la prestation, moyens humains et matériels dédiés à la réalisation de la prestation, présentation de l'entreprise .....)
- Nuancier tissus et couleurs (sauf pour le lot n° 7)

**Autres documents demandés :**

- Un R.I.B ou R.I.P.
- Un dossier de références relatives à la capacité professionnelle :  
Une liste de références des prestations, durée similaire, récente, chiffrée et datée des 3 dernières années (sauf pour les entreprises nouvellement créées).

**Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats devront exprimer leur demande par écrit (la télécopie et le mail sont acceptés). Ils pourront s'adresser à :

- Pour des renseignements d'ordre administratifs : **Service des Affaires Générales et Juridiques – Secteur Commande publique**  
Tél. : **02 32 82 22 03** Télécopie : **02 32 82 22 28**  
E - Mail : [pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr](mailto:pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr)
- Pour des renseignements d'ordre techniques :  
**M. VARNEVILLE :**  
Tél. : **02 32 82 22 00 - 06 32 63 11 20**  
E - Mail : [pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr](mailto:pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr)

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

**LANGUE UTILISEE** : Les offres seront rédigées en français.

**UNITE MONETAIRE** : Le marché sera conclu en Euro.

**Visa de l'Opérateur Economique.**  
(après avoir paraphé toutes les pages)